



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### **Zone A-16 : un programme particulier d'urbanisme sous le signe de la transition écologique**

*Mont-Saint-Hilaire opte pour l'équilibre entre l'occupation du territoire, la  
préservation des écosystèmes et la limitation de l'étalement urbain*

**Mont-Saint-Hilaire, le 27 avril 2022** – Consciente de la crise climatique, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a choisi d'adopter un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur urbain du chemin de la Montagne dans une perspective de transition écologique. La planification du territoire dans la zone A-16 sera guidée par la recherche d'équilibre entre le besoin légitime d'occuper le territoire, la préservation des écosystèmes et la responsabilité de limiter l'étalement urbain.

« C'est avec beaucoup de fierté que nous proposons aux Hilairemontois.es un PPU qui témoigne d'une vision mûrement réfléchie en faveur d'un développement harmonieux de cet espace unique », a déclaré le maire de Mont-Saint-Hilaire, Marc-André Guertin. « Notre vision d'aménagement est de faire du secteur du chemin de la Montagne une charnière symbolique et physique entre le domaine agricole et les espaces urbains. »

Les élus du conseil municipal ont pu s'appuyer sur le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement et sur l'expertise de consultants chevronnés pour élaborer ce programme qui guidera les décisions et les actions de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au cours des prochaines années. De nombreux documents, dont des études de circulation, des avis juridiques, des expertises biologiques et inventaire floristique ainsi que des analyses paysagères ont servi à son élaboration.

#### **Seuil de densité visé**

Ce PPU sert également de guide à l'exercice de concordance dicté par le Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR). L'établissement des seuils minimaux de densité qui en découle s'appuie sur une démarche rigoureuse et transparente.

Ainsi, l'analyse menée dans le cadre du PPU a permis de ramener le seuil de densité applicable à la zone A-16 de 21 à 15 logements à l'hectare. Il s'agit d'une cible estimée qui pourra varier légèrement dans le nombre de logements réellement construits. Cette nouvelle cible tient compte de facteurs comme la proximité des réseaux de transport collectif, les quartiers voisins de faible densité, le contexte écologique et naturel du secteur, la protection du tracé historique du chemin de la Montagne, des deux boisés et des milieux humides s'y trouvant.

À titre comparatif, la densité minimum exigée dans d'autres secteurs de la Ville est deux à presque trois fois plus élevée, notamment le long du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (30 unités/ha et le TOD à 40 unités/ha).

« Nous désirions que le développement s'inscrive en continuité et en harmonie avec son contexte dans le piémont de notre magnifique colline montérégienne », a indiqué M. Guertin. « Nous demeurons convaincus qu'une utilisation rationnelle et intelligente de notre territoire, dans l'optique d'offrir de nouveaux logements aux ménages qui en ont besoin, peut se faire sans perdre la force de notre communauté ou dénaturer le tissu urbain existant », a-t-il conclu.

Le projet de modification du Plan d'urbanisme durable (PUD) et la réglementation qui en découle feront l'objet d'une période de consultation publique avant d'être adoptés dans leur forme définitive lors de l'assemblée du conseil municipal de juin.

### **Réserve financière de 500 000 \$**

La présentation de ce PPU survient après la décision de la Ville de Mont-Saint-Hilaire de créer une réserve financière de 500 000 \$ visant à acquérir des lots dans le piémont du mont Saint-Hilaire.

« Nous sommes fiers de franchir cette étape qui témoigne de notre détermination à préserver les boisés, les milieux humides, les cours d'eau et les percées visuelles d'intérêt pour notre communauté, a déclaré M. Guertin. Depuis le début des années 2000, la Ville, avec l'aide du Centre de conservation de la nature Mont-Saint-Hilaire, a protégé tout près de 100 hectares dans le périmètre de la montagne et nous entendons poursuivre nos efforts en ce sens. »

### **À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire**

*Mont-Saint-Hilaire est une ville de près de 19 000 citoyens et citoyennes. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.*

- 30 -

**Source :** Marc-André Guertin, maire  
Ville de Mont-Saint-Hilaire

**Information :** Services aux citoyens et communications  
[communications@villemsh.ca](mailto:communications@villemsh.ca)